Offre de cession à la ville, par le président de l'ancienne société philarmonique des « Amis Réunis », des instruments, bibliothèque et objets mobiliers lui appartenant

Emploi du crédit de 400 fr. inscrit au budget supérieure de 1886, art. 81, à titre d'affectation d'une subvention du ministère des beaux-arts.

Demandes d'admission à pension de retraite par deux gardes-champêtres et par M. le secrétaire du conseil des prud'hommes.

Demande d'admission à pension de retraite par deux sapeurs-pompiers; Réception des travaux; Indemnités pour cession de terrain à la voie publique; Crédits supplémentaires: Etat des non-valeurs présenté par M. le receveur municipal; Rue de l'épinette. Avis de la commission des bâtiments civils. Demande de modification à l'alignement proposé; Nomination d'un membre du bureau de bienfaisance; Demande d'indemnité par la veuve de M. Guichard, bibliothécaire-archiviste: Pose de portes à l'entrée du grand vestibule de l'Hôtel-de-Ville, devis, marchés; Pose d'appareils inodores à l'Hôtel-Dieu, devis et cahier des charges, homologation; Liquidation de la pension de la veuve de M. Saint-Quentin, ancien professeur retraité des écoles académiques; Octroi, abonnement de MM. les brasseurs.

Rapport de commissions. — Finances : Budget des hospices pour 1887. — Budget communal pour 1887. — Demande de pension de retraite par un ancien employé du conditionnement.

Travaux : *Règlement du solde définitif à payer à* Mes Macquart et Thiroloy pour travaux de construction des halles. — Crédit.

Voirie : Projet d'aqueduc, rue Latérale. — Aqueduc rue des Bons Enfants. — *Enlèvement des boues et immondices de la ville.* — Nouvelle adjudication.

Travaux : Construction d'un bureau d'octroi à la barrière des Francs. — Travaux d'appareillage au gaz. — Mise en adjudication. — Devis et cahier des charges.

Commission spéciale : Projet d'emprunt et de grands travaux. — Rapport supplémentaire.

L'instruction de l'affaire du Blanc-Seau se poursuit. M. le commissaire de police du premier arrondissement, chargé de l'enquête, a entendu hier un certain nombre de témoins.

L'inculpé arrêté, Delcourt, prétend qu'il n'a pas porté de coups; quant à Hespel, il n'a pas encore été arrêté. On signalait aujourd'hui sa présence sur la frontière belge.

L'enterrement de la victime, la femme Vandendoit avoir lieu aujourd'hui lundi.

Le tramway direct de Tourcoing à Lille, au dire de l'un de nos confrères, par les Francs, Mouveaux, Marcq-en-Barœul et la Madeleine va bientôt être inauguré. On met la dernière main aux travaux, et la traction se fera d'abord avec des chevaux : ce n'est que vers la mi-mars que la traction à vapeur fonctionnera.

Une cérémonie funèbre, assez rare, a eu lieu, lundi matin, en l'église St-Christophe. On célébrait en même temps les funérailles de deux époux décédés à quelques jours d'intervalle.

Les défunts, M. et Mme Delrue, étaient le père et la mère de Mme Meyer qui perdit, en 1885, trois de ses enfants d'une façon si tragique dans un incendie.

Les socialistes gantois ont tenu hier à Mont-à-Leux leur réunion mensuelle. L'orateur, après avoir développé les théories habituelles, a beaucoup engagé ses auditeurs à prendre part à la manifestation organisée en faveur de la libération d'Anseel, le socialiste bien connu.

On ne signale pour cette réunion aucun incident bien marquant.

Nous avons dit qu'un mandat d'extradition avait amené l'arrestation d'une femme Lecocq, du Blanc Seau, poursuivie par le parquet de Gand. C'est Decock, demeurant au Mouveaux, qu'il faut lire.

Une vente publique de laines aura lieu le mercredi 16 février prochain.

Les marchandises devront être déclarées le vendredi 11, dernier délai, et rendues dans les magasins le samedi 12.

LILLE

Comice agricole. — Dans la séance du 26 janvier, M. Vallet Rogez, vice-président, a lu un rapport relatif à l'impôt sur le maïs et le régime fiscal des distilleries.

M. Vallet-Rogez rappelle que les lois économiques agricoles seront discutées bientôt devant le Parlement. Parmi ces lois se trouve le projet d'impôt de 3 fr. les 100 k. sur les maïs, mélasses et autres produits alcooliferes étrangers. Mais, dit-il, un contre-projet se prépare en haut lieu, remplaçant l'impôt sur les maïs, mélasses, etc., par une réforme de la loi des distilleries comportant, soi-disant, certaines compensations en faveur de l'agriculture.

Les distillateurs seraient classés en trois catégories :

1° *Les agriculteurs-distillateurs* travaillent uniquement les produits de leur récolte.

2° *Les distillateurs-cultivateurs* travaillant partie produits récoltés par eux, partie produits achetés.

3° *Les cultivateurs ne cultivant* pas et ne travaillant que des produits achetés.

Une certaine immunité ou remise de droit de consommation serait accordée à la première catégorie.

Une remise moindre à la deuxième catégorie.

Et aucune remise à la troisième.

On appellerait cette loi : *Loi des distilleries agricoles.*

M. Vallet-Roger, prouve que l'application de la loi en question porterait un coup funeste, mortel peut-être, à l'agriculture. Il examine ensuite la combinaison suivante élaborée à Paris, devant de grands distillateurs de maïs et dont voici les dispositions les plus importantes:

On augmenterait de 20 ou 30 francs par hectolitre le droit de consommation sur les alcools; ce droit supplémentaire serait acquitté directement par le distillateur qui, naturellement, l'ajouterait à sa facture.

On diviserait les distillateurs en quatre catégories: Première catégorie. — *Agriculteurs-distillateurs.* travaillant uniquement les produits de leur récolte.

Deuxième catégorie. — *Distillateurs-cultivateurs* travaillant les produits de leur récolte et des produits français achetés.

Troisième catégorie. — *Distillateurs ne cultivant pas,* mais ne travaillant que des *produits français.*

Quatrièm catégorie. — *Distillateurs ne cultivant pas* et ne travaillant que des *produits étrangers.*

La première catégorie serait exonérée d'un pourcentage assez élevé de ce droit supplémentaire. Cette exonération serait un peu moindre pour la deuxième catégorie; moindre encore pour la troisième et enfin nulle pour la quatrième.

Ces fonds n'entreraient que provisoirement dans les caisses de l'Etat. *Ils* serviraient tout simplement à constituer des primes d'exportation au profit des distillateurs, c'est-à-dire que les distillateurs exportateurs se les partageraient au prorata des quantités exportés.

Après avoir démontré que ce projet, d'apparences flatteuses, ne profiterait qu'aux grands grands distillateurs, M. Vallet-Rogez expose la diversion suivante :

1re catégorie*: Distillateurs de produits français.* — 2me catégorie*: Distillateurs de produits étrangers. — Immunités aux premiers. — Rien aux seconds.*

Le rapport est approuvé à l'unanimité. L'assemblée décide qu'il sera imprimé de suite et adressé à MM. les ministres, sénateurs, députés et autres commissions compétentes.

Le colonel de Revanger. — La femme de M. le lieutenant-colonel de Revanger, nièce du général Ducrot, s'est rendue à l'Elysée pour implorer du Président de la République la grâce de son mari. M. Grévy a promis d'amnistier le malheureux officier, qui est enfermé dans le Palais de Justice de Lille.

Le comité de direction de la *Ligue républicaine*, de l'arrondissement de Lille s'est réuni dimanche matin pour procéder à la constitution de son bureau. M. Testelin a été proclamé président d'honneur.

Ont été ensuite élus : Président, M. Rigaut; vice-présidents, MM. Caaron, Desmons de Cysoing, Pottie d'Haubourdin, Stacs-Brame de Brame de Croix; secrétaires, MM. Delesalle et Duflo; trésoriers, MM. Dugardin et Delaporte.

LETTRE PASTORALE DE Mgr HASLEY

POUR ANNONCER LE JUBILÉ DE LÉON XIII

Dimanche, on a lu, dans toutes les églises et chapelles du diocèse une lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Cambrai, pour annoncer le jubilé sacerdotal de Léon XIII. En voici le texte :

» Nos très Chers Frères,

» Une nouvelle année vient de commencer. Que de réflexions graves inspire ordinairement cette époque, au milieu même des fêtes et des réunions de familles auxquelles elle donne occasion ! Si nous regardons vers le passé, nous y comptons une année de plus livrée sur la terre au jugement de l'histoire, mais au Ciel déférée au jugement de Dieu. Si nous interrogeons l'avenir, il nous cache ce qu'il nous réserve, et tandis que les uns y voient de riantes espérances et de magnifiques promesses, les autres y découvrent menace sur menace, des dangers presque inévitables, des catastrophes probables où peuvent sombrer de nombreuses fortunes, se briser les plus belles carrières, périr peut-être des générations et des peuples.

» Heureux le chrétien habitué à juger à la lumière de la foi les événements passés, à considérer l'avenir à travers le prisme de la sainte espérance ! Assuré du témoignage de sa conscience, il se sent en grâce avec son Dieu; profitant de la faveur insigne du Jubilé, il a renouvelé en lui l'innocence de son baptême. S'il a failli à son devoir ses iniquités effacées, anéanties; il n'emporte du passé que des mérites et des titres aux récompenses du Ciel; et, pour l'avenir, appuyé sur la bonté divine et sur ses bonnes résolutions, il se promet d'être toujours meilleur à chacun des jours qu'il lui sera donné de vivre, et il prétend bien employer cette année nouvelle au facile et utile négoce recommandé par le Sauveur acquérir sans cesse de nouveaux trésors de vertus. Il sait que, pour les amis de Dieu, tous les événements ont en définitive un heureux résultat. Assuré de recevoir en temps utile des grâces toujours mesurées à ses besoins, s'il prévoit des épreuves, des combats, des persécutions, le martyre même, il redit toujours dans la paix de son âme le beau cantique de sa jeunesse : « Je ne crains rien, je ne crains rien; Jésus est avec moi. »

« Mais, si telle doit être notre disposition et notre confiance, en ce qui nous concerne, au commencement de ce nouvel an, il ne nous est pas défendu de nous demander quels événements pourront se produire pendant son cours, à l'égard de ce que nous avons de plus cher; quel sera, par exemple, le sort de la sainte Eglise et de ses enfants; comment elle maintiendra sa légitime influence, quelle application lui sera faite des grands principes de liberté, d'égalité et de fraternité; quel sera le sort des élèves du sanctuaire; quelle doctrine et quelle morale on enseignera dans les écoles; quels soins seront prodigués à l'âme et au corps de l'enfant assisté, du malade, du vieillard et du moribond dans les hospices et les hôpitaux, enfin, quel sera, en l'an de grâce 1887, le nombre de ceux qui se pervertiront et de ceux qui se convertiront, le nombre des damnés et celui des élus.

» Mais, si nous devons nous préoccuper du sort de la grande famille chrétienne pendant cette naissante année, quelle doit être notre sollicitude pour son chef pour le Vicaire de J.-C., pour celui qui possède ici-bas la plus haute paternité, et que tout homme baptisé doit, avec un respect suprême, avec un amour semblable en quelque manière à son amour pour Dieu, appeler Notre Saint-Père le Pape!

» Ah! Très Saint-Père! serez-vous, pendant toute cette année encore, captif dans votre Vatican ? C'est un palais, il est vrai; mais un palais dont on ne peut sortir est une prison ; et il vaut mieux être libre dans une chaumière que captif en un palais. O bien-aimé Père! serez-vous, pendant toute cette année encore, réduit à tendre les bras à un peuple aveugle et incrédule, à protester contre l'injustice et l'outrage, sans être entendu de ceux qui pourraient briser vos chaînes, et vous restituer tous vos droits ?

« Nos Très Chers Frères, vous le savez, une circonstance particulière, un solennel anniversaire nous oblige à former pour N. S. P. le Pape des vœux plus ardents que jamais. Au dernier jour de cette année, toute l'église célébrera le jubilé sacerdotal de S. S. Léon XIII. Quelle fête touchante dans une famille, que celle du cinquantième anniversaire des noces du père et de la mère ! Quelles actions de grâce rendent au Ciel les enfants et petits enfants pour la conservation de ceux dont l'existence leur est si chère! Quelles prières ferventes pour la prolongation de leurs jours! Or, quelle famille est comparable à celle des fidèles répandus sur toute la surface du globe ? Quelle paternité, comparable à celle de N. S. Père le Pape? Quelle reconnaissance doit donc être la nôtre envers Dieu, qui nous l'a donné et nous le conserve! Combien ferventes doivent être nos prières pour que Dieu nous garde longtemps encore un Pontife si recommandable, non seulement par sa sublime dignité, mais par sa piété, sa science, sa sagesse, sa patience, sa noble fermeté, et par la position que lui a faite, jusque dans les conseils des Rois, qui l'ont pris pour arbitre, l'honneur d'être regardé comme l'homme de son siècle le plus judicieux, le plus prudent et le plus impartial !

» Depuis longtemps déjà, un grand nombre de fidèles se sont occupés de l'approche de ce cinquantième anniversaire du jour où Sa Sainteté a célébré pour la première fois le saint sacrifice de la messe, et se sont promis de saisir cette occasion de témoigner au Pape, par tous les moyens les plus efficaces, et leur profond respect et leur filiale affection.

» Pour encourager cette disposition si légitime, un membre du Sacré-Collège a bien voulu prendre la direction de cette œuvre digne de toutes les sympathies, et, d'accord avec un comité de personnes choisies, nous indiquer les moyens de donner à la manifestation de nos sentiments envers le Pape une ampleur et un ensemble nécessaires pour la rendre plus imposante. Voici en quels termes le savant et éminent cardinal Schiallino nous a exprimé ses vues sur ce point : « Il ne saurait échapper à votre sagesse, qu'en » cette circonstance, notre manifestation de piété » filiale et de gratitude envers le Souverain Pontife » pour les œuvres qu'il a si glorieusement accomplies, » doit être assez éclatante pour qu'elle ne reste pas » au-dessous de son auguste et grande personnalité. » Il s'agit de prouver à tous ceux qui sont étrangers » à la foi catholique, et qui affectent de croire » que cette foi de Jésus-Christ est vaincue et » comme anéantie sous les coups redoublés de » l'incrédulité, combien, au contraire, elle demeure » puissante et pleine de vie ! il s'agit de mettre sous » les yeux du monde contemporain divisé en partis » ennemis les uns des autres, cette société catholique, qui, dirigée par l'Esprit-Saint, trouve dans la » chaire de Saint-Pierre et l'infaillible enseignement » du Vicaire de Jésus-Christ une merveilleuse unité » d'esprit et de cœur. C'est notre désir, partagé, nous » le croyons, par tous les enfants de l'Eglise, qu'au » jour béni du Jubilé sacerdotal du Pape, ces deux » faits de la puissante vitalité de la foi, et de l'union » intime des catholiques, prennent une forme sensible » dans le témoignage d'affection que le clergé et les » fidèles du monde entier viendront déposer aux » pieds du Père vénéré des âmes et du guide de tou- » tes les consciences. »

» Or, voici les œuvres communes auxquelles le comité du Jubilé sacerdotal de S. S. Léon XIII invite tous les catholiques à s'associer selon leur pouvoir.

» 1° Une sainte ligue de prières pour obtenir de Dieu le triomphe de l'Eglise et la conservation du Souverain-Pontife ;

» 2° Une exposition au Vatican des produits de l'art et de l'industrie destinés à être offerts à Sa Sainteté;

» 3° L'honoraire de la messe du Saint-Père composé des dons, même les plus minimes, offerts par les catholiques du monde entier ;

» 4° Des pèlerinages au tombeau des SS. Apôtres Pierre et Paul, au Vatican.

» Nous connaissons assez votre zèle, N. T. C. F., pour nous croire obligé à vous presser de répondre à ces invitations. Nous vous laissons avec confiance suivre l'impulsion de vos cœurs et nous ne sommes points inquiet du résultat.

» Nous savons dès maintenant que le diocèse de Cambrai, comme toujours, occupera une place distinguée dans cette manifestation en faveur du Vicaire de Jésus-Christ. Par l'entremise de MM. les curés, les fidèles feront leurs offrandes ; MM. les doyens les transmettront au Secrétariat de l'Archevêché; et pour les objets qui devront figurer à l'exposition du Vatican, on pourra, ou bien les expédier directement au comité de Rome, ou bien les confier soit à M. l'abbé Delassus, chanoine et rédacteur de la *Semaine Religieuse*, à Lille, soit à M. le chanoine Massart, secrétaire général de l'Archevêché à Cambrai, soit à un comité formé, s'il est besoin, par MM. les curés dans les paroisses les plus importantes.

» Nous recommandons à tous, prêtres et fidèles, de prier pendant cette année, plus que jamais, aux intentions du Souverain-Pontife. Nous invitons les prêtres à célébrer la sainte messe, les fidèles et tout particulièrement les personnes consacrées à Dieu, à faire la sainte communion, une fois le mois, pour attirer toutes les faveurs célestes sur la sainte Eglise et sur son chef vénéré et bien aimé.

» Et sera notre présente lettre pastorale lue au prône de la messe paroissiale dans notre Eglise Métropolitaine, et dans toutes les églises et chapelles publiques de notre diocèse, le dimanche qui en suivra la réception.

» Donné à Cambrai, le 18 janvier 1887, fête de la Chaire de Saint-Pierre à Rome.

« ✠ François-Edouard,
» *Archevêque de Cambrai.* »

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 20 décembre 1886

Présidence de M. Julien Lagache, maire

Compte-rendu analytique du « Journal de Roubaix»

(Suite — Voir le n° du 30 janvier)

Le sectionnement des cantons de Roubaix

M. A. Faidherbe. — Il est bien entendu que le vœu que je vais avoir l'honneur de vous lire, sera lu en mon nom personnel, et non au nom de l'administration :

« Messieurs, dans la séance du 21 mai dernier, j'ai eu l'honneur d'émettre le vœu qu'une commission spéciale fût chargée d'examiner la question de savoir si la défense des intérêts de la Ville et des cantons de Roubaix, tant au Conseil Général qu'au Conseil d'arrondissement, ne devait pas nous engager à solliciter le sectionnement de nos deux cantons.

» Ma proposition a été ajournée, et il m'a paru prudent, avant de la reproduire, de connaître l'accueil que feraient les Chambres aux propositions du même genre émanant de la ville de Lille, et aussi les résultats du dernier recensement,

» Mais aujourd'hui que l'opinion des Chambres n'est plus douteuse, l'heure est venue pour le Conseil d'examiner la question. Sans prétendre vous présenter, à ce sujet, un rapport dont certains éléments ne pourront vous être fournis qu'après le 1er janvier, je vous rappellerai, Messieurs, que notre canton Est compte 76,978 habitants et le canton Ouest 53,655, en tout 130,633, chiffre égal à ceux des arrondissements de Douai et de Dunkerque, et bien supérieur à celui de l'arrondissement d'Hazebrouck, égal enfin à 7,82 0|0, ou plus du 13e de la population totale du département. La population des 8 cantons de Lille n'est que de 226,992 habitants, elle est de 76,789 pour les trois cantons de Douai et pour les trois de Valenciennes, de 93,450.

» Je laisse de côté le chiffre des affaires, et je me borne à constater que le principal des quatre contributions directes s'élève, pour nos deux cantons, à 1,389,031 francs soit 9,54 0|0. C'est presque le dixième des impôts directs payés par le Nord.

» A un autre point de vue, nous trouvons qu'en 1884 (et le nombre ne peut guère qu'augmenter avec la population), le chiffre des affaires de tout genre sur lequel la justice de paix a eu à statuer s'est élevé à 5,897.

» Enfin, Messieurs, dans la séance du mois d'avril dernier, M. le Préfet et MM. les conseillers d'arrondissement de Lille ont formellement promis d'appuyer la demande de sectionnement des cantons de Roubaix, si elle se produisait. Serait-il prudent d'attendre que des successeurs se crussent libres de tout engagement à notre égard ?

» Mais si vous croyez, comme moi, qu'il convient d'examiner une question qui s'imposera de plus en plus, je vous prie de nommer, dans cette séance même, la Commission qui sera chargée de cet examen. Il est nécessaire en effet que notre demande parvienne à la Préfecture avant le 31 janvier, afin qu'elle puisse être soumise aux Conseils Municipaux de Wattrelos, de Croix et de Wasquehal ; alors seulement le Conseil d'Arrondissement pourra être appelé à donner son avis, et le Conseil Général pourra statuer dans la session d'avril. Il est même douteux que, dans les meilleures conditions possibles, les Chambres puissent s'en occuper avant le mois d'août. »

La proposition de M. Faidherbe, relativement à la nomination d'une commission spéciale, est adoptée.

M. P. Wattine. — Je propose de nommer MM. Faidherbe, Alfred Reboux, Buisine, P. Dazin, Heyndrickx et Harinckouck.

Plusieurs voix. — M. Roche !

M. le Maire. — Le vote doit se faire au scrutin secret. Il est procédé, au scrutin secret, à la nomination de six conseillers, devant faire partie de la Commission de sectionnement des cantons de Roubaix.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Votants : 22 ; MM. A. Faidherbe, 21 voix ; P. Dazin, 20 ; Alfred Reboux, 19 ; le docteur Carrette, 18 ; H Buisine, 17 ; G. Heyndrickx, 14, élus ; Roche, 12 ; Harinckouck, 10 ; Derville, 1.

Plantation d'arbres, rue de la Gare

M. Roche. — Dans sa séance du 21 novembre 1884 le Conseil municipal, à une bien faible majorité (2voix), n'a pas admis la plantation d'arbres dans la nouvelle rue de la Gare; cependant l'élargissement des trottoirs semble avoir été fait un peu pour cela ; depuis, je crois que la plupart des conseillers municipaux ont pu se convaincre, que, par les grandes chaleurs, cette rue n'est pas agréable à parcourir, que le soleil brûle tellement qu'on préfère suivre une autre route pour arriver à la Gare ou à la Place, et que le public est certainement favorable à l'exécution de ce projet, notamment les habitants de cette rue qui souffrent énormément chez eux pendant les grandes chaleurs. Cette entrée ainsi garnie d'arbres serait d'un bel aspect pour les voyageurs arrivant en ville par la gare, puis servirait en même temps de promenade publique et dédommagerait les quartiers de Notre-Dame et du Chemin de fer et des environs qui en sont très rapprochés et à qui on enlève malheureusement le Square pour bâtir l'école nationale des Arts Industriels. En conséquence, je propose au Conseil municipal de remettre cette question, à l'étude en la renvoyant aux Commissions compétentes.

M. le docteur Derville. — Si on remet ainsi toutes les questions à l'étude, on n'en finira plus.

M. Roche. — Je ne demande pas que l'on vote immédiatement ; je propose le renvoi de la question aux commissions ; celles-ci pourront prendre des renseignements, et jugeront en connaissance de cause.

M. P. Destombes, adjoint. — Je demanderai de voter immédiatement sur la proposition de M. Roche, pour ne pas faire encore une fois traîner cette affaire en longueur.

M. Alfred Reboux. — Pourquoi se refuser à un nouvel examen par les commissions? Il est bien entendu qu'en votant le renvoi, les conseillers n'engagent pas leur opinion sur la question de principe.

M. A. Faidherbe. — Je suis de ceux qui ont voté pour la plantation d'arbres, quand cette question a été examinée par le conseil ; Mais je ne voudrais pas démolir un trottoir qui vient d'être établi à grands frais.

M. Roche. — On ne démolirait pas les trottoirs, et cela ne coûterait pas si cher !

M. A. Faidherbe. — On pourra planter lorsque les trottoirs actuels seront usés et qu'il faudra les refaire.

M. P. Destombes. — J'espère bien qu'on ne les refera pas de sitôt ; ils ont coûté assez cher !

M. le docteur Derville. — Si on avait fait un square autour de St-Martin, on aurait trouvé à redire ; comme on n'a pas planté d'arbres rue de la gare, on trouve encore à critiquer. L'opinion sera toujours d'un avis opposé à ce qui sera décidé.

M. Alfred Reboux. — Entendons-nous : une partie de l'opinion, oui.

M le docteur Derville. — Je parle de ceux qui critiquent quand même et de parti pris.

M. Paul Dazin. — Si l'on veut des plantations d'arbres, il me semble qu'on devrait les faire sur la partie du boulevard Gambetta comprise entre le pont de la gendarmerie et la passerelle Nadaud. Voilà une excellente occasion de faire de l'hygiène.

M. Roche. — Depuis la suppression du square Notre-Dame pour la construction de l'Ecole nationale des Arts industriels, ce quartier est tout à fait privé d'arbres. Les convalescents auront du moins les arbres de la rue de la Gare.

M. Delannoy-Destombes. — D'ici là, ils auront le temps de mourir. (Rires).

M. Roche. — Les malades actuels, oui !

M. Alfred Reboux :

Nos arrière neveux nous devront cet ombrage....

M. Orange. — Je trouve qu'on ne doit pas gaspiller ainsi l'argent à démolir et à refaire des trottoirs aussi chers.

M. le Maire. — Je mets, aux voix, la proposition de M. Roche.

M. H. Buisine. — Il me semble qu'on n'a pas le droit d'écarter ainsi, tout de suite, la proposition d'un conseiller.

M. Alfred Reboux. — Le droit du Conseil est incontestable.

M. H. Buisine. — Alors je dirai plutôt que ce n'est pas convenable.

Le renvoi de la proposition de M. Roche aux 3me et 1re commissions, est repoussé par assis et levé.

Une voix. — Voilà la question réenterrée. (Rires).

Le pain des établissements charitables

M. Orange. — M. le Maire, voudriez-vous s'il vous plaît dire à quoi en est la question d'adjudication du pain aux établissements charitables ?

M. le Maire. — On s'en occupe. Nous attendons l'approbation de M. le Préfet.

M. Alfred Reboux. — Et l'assentiment des commissions charitables toutes puissantes en ceci.

La séance est levée à 9 heures 15.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du lundi 31 janvier

L'AFFAIRE GRAWITZ-BROWAEYS

L'arrêt dans l'affaire Grawitz contre M. Browrays a été rendu ce matin. Le jugement est confirmé; le tribunal de commerce de Roubaix demeure dessaisi : les contestations seront toutes jugées à Paris.

CONCERTS ET SPECTACLES

La « Fanfare Delattre » donnera lundi 14 février un grand concert à ses membres honoraires à l'Hippodrome-Théatre. Ce concert sera certainement un des plus beaux que nous ayons eus jusqu'ici. Nous pouvons en juger dès maintenant d'après les noms des artistes qui prêteront leur concours et dont les noms seront publiés prochainement.

Théâtre Deschamps. — Ce soir la dernière représentation de l'immense succès : *Le tour du monde en 80 jours.* Ce spectacle est offert aux dames.

Les nouvelles lignes de chemins de fer

La distribution des documents parlementaires comprend un rapport de M. Prévet sur les chemins de fer; je relève, pour la Compagnie du Nord, les dépenses à faire en 1887 : Lignes : de Denain à Saint-Amand, un million; de Lion à Templeuve, un million et demi; d'Haubourdin à Saint-André, un demi-million.

Aucun crédit n'est proposé pour les lignes d'Armentières à Tourcoing, de Roubaix à la frontière belge, d'Avesnes à Sars et de Vimy à Guise. Pour les lignes du Cateau à Laon, cinq millions, de Thiant à Lourches deux millions. Pour la compagnie de l'Est, un crédit de 61,000 francs est affecté aux études à faire pour la ligne d'Armentières à Bazoches.

NORD

La population du Nord. — M. le président de la République vient d'approuver les tableaux de la population de la France. D'après le dénombrement effectué le 30 mai dernier, nous trouvons pour le département du Nord un chiffre de 1,670,184 habitants, dont 1,364.660 français, et 305.524 étrangers. La Seine en a 2,961,089. Le Nord vient en deuxième ligne. Puis c'est le Pas-de-Calais avec 853,526 habitants. La Seine-Inférieure en compte 833,386. La Gironde, le Rhône, le Finistère suivent.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX. — Bulletin de la séance du 30 janvier 1887. — Versements : Roubaix, 265 déposants, 46 nouveaux, 53,064 »». Succursale Lannoy 32 déposants, 5 nouveaux, 5.245 »». Succursale Croix : 12 déposants, 5 nouveaux, 3075 »». Total des versements 61,384

Remboursements. Roubaix : 148 remboursements effectués, 40.708 31. Succursale Lannoy : 7 remboursements effectués, 675.»». Succursale Croix : 5 remboursements effectué, 1524.75. Total des remboursements : 42.916 06.

Les opérations du mois de janvier sont suivies : A Roubaix, par MM. J. Defrenne-Wibaux et Auguste Delerue, directeurs. A Lannoy, par M. Séverin-Herbaux. A Croix, par M. Eug. Caen et L. Lepers.

Le Caissier, Frémont.

CAISSE D'ÉPARGNE DE TOURCOING.— Séance du 30 janvier. — Somme versée à Tourcoing, par 158 déposants, dont 24 nouveaux, 28,884 fr. »». Somme versée à Halluin, par 12 déposants, dont 3 nouveaux, 2910.»». Somme versée à Linselles, par 12 déposants, dont 2 nouveaux, 5430 »». Somme versée à Roncq, par 13 déposants, dont 1 nouveau, 4894. Somme versée à Bondues, par 2 déposants, dont 0 nouveau, 466. Somme versée à Bousbecque, par 9 déposants, dont 0 nouveau, 1134. Total des recettes de la semaine : 43,778 fr. »».

Remboursements : à Tourcoing, à 138 déposants, francs 35 472.72. A Halluin, à 31 déposants, 3450.»». A Linselles, à 48 déposants, 2835 »». A Roncq, à 31 déposants, 3587.86. A Bondues, à 11 déposants, 698.»». A Bousbecques, à 1 déposant, 75 »». Total des remboursements de la semaine fr. 46,118.58

Administrateurs du mois de janvier 1887 : A Tourcoing, MM. E. Leduc et Léon Monnier. A Halluin, M. L. Odoux. A Linselles, M. H. Dumortier. A Roncq, M. L. Decottignies. A Bondues, M. A. Pollet. A Bousbecque, M. L. Vanrullem.

Le caissier, A. Paillard.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX. — Déclarations de naissances du 30 janvier.* — Palmyre Delécluse, rue Vaucanson, cour Prouvost. — Georges Degraeve, rue d'Alma, cour Florin. — Blanche Dutranoy, rue de l'Hommelet, cour Dhallnin, 4 — Albert Lafere, rue de Jemmappes, cour Cruybeke, 10 — Aimable Dubuquoi, rue Fulton, 1. — Raymond Delporte, rue Watt. 2. — Victor Nicole, rue des Longues-Haies, cour Watteau, 4 — Julienne Delneufcourt, rue de la Perche, fort Sion, 4. — Alfred Lerouge, rue de l'Hommelet, impasse Horace-Vernet. — Marie Lericq, rue Saint-Joseph, cour Toulemonde, 4. — Adèle Raepsaert, rue de la Paix, cour Deboosere, 5.

Publications de mariages du 30 janvier. — Emile Vermeersch, 24 ans, boucher, rue du Tilleul, 17, et Hyacinthe Mayot, 24 ans, sans profession, rue Bernard, 27.—Alexandre Vinchon, 24 ans, sans profession, rue du Grand-Chemin, 43, et Louise Mazure, 22 ans, sans profession, rue Pellart, 10. — Oscar Laine, 32 ans, employé, rue du Moulin, 162, et Maria Catrice, 20 ans, repasseuse, rue de l'Epeule, 69. — Henri Picavet, 30 ans, fileur, rue du Tilleul, cité du Coq-Français, 5, et Palmyre Meeschaert, 28 ans, rattacheuse, rue de la Perche, fort Sion, 67. — Pierre Lecomte, encolleur, rue de Condé, 28, et Hortense Merchez, ménagère, rue du Tilleul, 1 — Richard Maurice, 28 ans, maçon, rue Saint-André, 1, et Marie Monniez, 20 ans, ménagère, rue Beaurewaert, 7. — Victor Renard, 25 ans, employé au chemin de fer, rue d'Alma, fort Frasez, 101, et Clotilde Joye, 25 ans, soigneuse, rue Turgot, 5. — Gustave Staedtsbader, 25 ans, fileur, rue du Gros Saule, 11, et Adolphine Delbecque, 26 ans, bobineuse, rue Daubenton, 53. — Louis Barbieux, 21 ans, tisserand, à Wasquehal, et Marie Maes, 21 ans journalière, rue de la Chaussé. 11. — Arthur Duflos, 27 ans, rentreur, rue Ma-Campagne, 124, et Clemence Mariage, 28 ans, bobineuse, rue des Parvenus, 72. — Emile Meersman, 26 ans, horticulteur, à Tourcoing, et Clemence Bouheure, 23 ans, devideuse, rue Jacquart, cour Masurel, 40 — Charles Petit, 24 ans, mécanicien, rue de l'Alouette, fort Lepers, 26, et Alphonsine Wanique, 23 ans, bobineuse, rue de Bois — Emile Collier, 25 ans, cordier, à Roubaix, et Marie Rèche, 22 ans, sans profession, à Maubeuge. — Alphonse Galiste, 42 ans, receveur d'octroi, à Roubaix, et Félicité Watine, 32 ans, lingère, à Lille. — Charles Maes, tisse and, à Roubaix, et Romaine Dutoict, servante, à Bavinchove. — Paul Carnier, 21 ans, débourreur, rue Vaucanson, et Evelina Vansteenbrugh, 20 ans, piqurière, rue des Fleurs, 26. — Julien Varvenne, 22 ans, appréteur, rue du Tilleul, 22, et Josephine Planquart, 18 ans, éplucheuse, rue des Fossés, 64. — Emile Buse, 30 ans, débourreur, rue du Parc, 2, et Marie Renuive, 21 ans, soigneuse, rue de l'Epeule, cour Vincent. — Louis Volckandt, 21 ans, tourneur, rue de l'Epeule, cour Senelart, 10, et Marie Schatteman, 17 ans, peigneuse rue de la Guinguette. — Joseph Bouteron, 27 ans, peintre, rue du Fort, 54, et Mathilde Cornen, 23 ans, soigneuse, rue du Fort. — Charles Steel, 19 ans, tisseur, rue Sainte-Elisabeth, 46, et Stéphanie Gatte, 20 ans, tisserande, rue de Bourgogne, 1 — Léon Honorez, rue Saint-Roch, 8, et Marie Casier, rue de l'Industrie, 188.

Hippolyte Coucke, 23 ans, rentreur, rue Decrême, cour Coussart, et Irma Noelain, 19 ans, servante, rue de Tunis 3. — Désiré Jardez, 23 ans, peintre, rue des Filatures, 24, et Louise Craye, 21 ans, repasseuse, rue St-Jean, 27. — Adolphe Desnoulet, 26 ans, fileur, rue Voltaire, et Pauline Delahaye, 28 ans, ménagère, rue du Coq-Français, 70. — Napoléon Deblau, 24 ans, carrossier, Grande-Rue, 159, et Juliette Detrain, 23 ans, sans profession, rue Ste-Elisabeth, 3 . — Narcisse Bonte, 47 ans, représentant de commerce, Lille, et Herminie Olivier, 40 ans, cabaretière. Lille. Grégoire Quint, 24 ans, débourreur, Grande-Rue, cour Platel, 2, et Julienne Desbarbieux, 22 ans, soigneuse. — Félix Depracier, 27 ans, journalier, Cul-de-Four, maison Tibergh en, 2, et Céline Masselus, 25 ans, fileuse. — Clodomir Barenne, débitant de tabac, rue Watt, 74, et Verplancke Maria, sans profession, rue Newcomen, 6. — Jean Trentesaux, 29 ans, menuisier, et Hortense Leman, 34 ans, ménagère, rue Blanchemaille, 124. — Paul Decottignies, 23 ans, lamier, rue Philippe-le-Bon, 86, et Séraphine Devries, 18 ans, tisserande, rue Darbo. — Lucien Leclercq, 23 ans, ourdisseur, et Julia Hennebot, 22 ans, bobineuse à Mouveaux. — Arthur Copejans, 21 ans, employé de commerce, rue Marquisat, 31, et Anna Guedin, 21 ans, sans profession, rue d'Alma, 78. — César Vanmulien, 28 ans, rentreur, rue de Lannoy, 156, et Hélène Quin, 23 ans, ourdisseuse, id. 274. — Auguste Delneufcourt, 26 ans, appréteur, Pecq, et Rosalie Sadin, 29 ans, repasseuse, rue Bernard, 6. — Louis Notable, 30 ans, appréteur, Wattrelos; et Laure Frelier, 19 ans, bouchère, id. — Henri Olivier, 25 ans, garçon de magasin, rue Ma Campagne, 50, et Léonie Deleseluse, 21 ans, ourdisseuse, rue Labruyère, 5. — Albert Descamps, industriel, Ath, et Jeanne Parent, sans profession, Kain. — Pierre Colpaert, 22 ans, rattacheur, rue Bernard, cour Duquesnoy, 12, et Marie Sidders, 22 ans, tisserande, id., cour Desmettre. — Auguste Devlaeminck, 27 ans, charron, rue de Jemmappes, 11, et Léonie Demets 22 ans, soigneuse, id. — Léon Debodenance, 31 ans, employé, et Adèle Vroman, 35 ans, couturière, Tourcoing. — Alfred Houzet, 26 ans, rattacheur, rue de la Balance, 72, et Léopoldine Nisse, 20 ans, bobineuse, rue de Mons, maison Lezaire. — *Déclarations de décès du 30.* — Germaine Watteau, 4 ans, rue Beaurewaert, cour Despretz, 76 — Pierre Legrand, 70 ans, trieur, hôpital.

BONDUES. — Déclarations de naissances du 23 au 29 janvier. — Charlotte Lernould, chemin de Molinel. — Elie Numel, la Quenouille. — *Déclarations de décès 30 janvier* — Catherine Bonte, 73 ans, rentière, la Payelle. — Adèle Bonte, 76 ans, à l'Hospice.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances des familles MARCQ-DEBRIL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Aline-Louise MARCQ, décédée à Roubaix, le 31 janvier 1887, à l'âge de 6 ans et 3 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange solennels, qui auront lieu le mardi 1er février, à 3 heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de France 4.

Les amis et connaissances de la famille VANDERDELLE-LUSSIEZ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Théophile VANDERDELLE, membre de la Grande-Harmonie de Roubaix, veuf de Dame Adelaïde LUSSIEZ, décédé à Wattrelos, le 31 janvier 1887, à l'âge de 57 ans et 2 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 2 février, à 9 heures, en l'église de Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Crétinier.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 2 février 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Louise DESCHAMPS, veuve de M. Louis MARISSAL, décédée à Roubaix, le 30 décembre 1886, dans sa 72e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mercredi 2 février 1887, à 9 heures 1|2, pour le repos des âmes de Dame Joséphine COLOMBE, décédée à Roubaix, le 1er février 1886, dans sa 73e année, administrée des Sacrements ; et de Monsieur Robert-Galiçon DESREUX, décédé à Roubaix, le 6 février 1887, dans sa 65e année, administré des Sacrements. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 1er février 1887, à 9 heures, pour le repos de l'âme de M. Pierre-Joseph DELDALLE, époux de Dame Joséphine LOSFELD, décédé à Roubaix, le 29 décembre 1886, à l'âge de 49 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le Journal de Roubaix (Grande édition), et dans le Petit Journal de Roubaix

BELGIQUE

Liège, 31 janvier. — M. Fléchet, libéral qui se présentait aux élections législatives en remplacement de son père a été élu par 3,124 voix contre 2,039 accordées au candidat catholique, M. Vandenberg.

C'est un gain de 200 voix pour les catholiques sur la dernière élection.

FAITS DIVERS

PLUS DE CHEVEUX GRIS

En six applications, par l'emploi de l'*Eau Tonkinoise* Vaissier frères. 14137-26629

TRIBUNAUX

L'affaire d'Annette Harcheux

Ce procès qui surexcite à juste titre l'opinion publique, par suite de la présence dans l'affaire de l'abbé Roussel, comme principal témoin, va, nous l'espérons, démontrer au grand jour de l'audience, l'inanité des calomnies sans nombre accumulées, par une certaine presse, contre le directeur de l'orphelinat d'Auteuil.

L'information a relevé déjà des faits précis et indéniables qui permetteut, dès à présent, de supposer qu'il sera des plus facile à l'abbé Roussel de faire table rase des accusations odieuses portées contre lui par les mangeurs de prêtres et autres ennemis acharnés du clergé français.

Et d'abord qu'est-ce au juste qu'Annette Harchoux? Une jeune gourgandine de vingt ans à peine, ayant les antécédents les plus déplorables, qui, au mois d'août 1886, profite de la facilité avec laquelle elle pouvait pénétrer chez les époux Louvet, ses voisins, pour leur voler une somme de 250 francs environ, cachée sous une pile de serviettes. — Toute jeune, elle fait le désespoir de sa famille, qui la place dans un orphelinat de jeunes filles sis à Auteuil et dirigé par une demoiselle de Saint-Mandé.

En 1881, cet établissement ayant été réuni à celui que l'abbé Roussel avait créé à Billancourt, Annette Harchoux y passe environ une année, puis entre dans une famille anglaise, de passage à Paris, comme demoiselle de compagnie. Deux mois après, elle disparait sans laisser de ses nouvelles; partout on la cherche; puis on finit par découvrir qu'elle s'était réfugiée chez sa mère, séparée d'avec son père depuis plusieurs années.

Mais la mère ne pouvait conserver sa fille auprès d'elle : il fallait vivre ; changeant de condition, la jeune Harchoux, que rien n'embarrasse, se place comme ouvrière modiste chez une fabricante de chapeaux ; quelques jours plus tard, sa patronne, relevant dans la conduite de son ouvrière de nombreux faits d'indélicatesse, la congédie.

La voilà de nouveau sur le pavé de Paris, demandant à l'inconduite son pain quotidien, vivant soit dans quelques hôtels borgnes, soit dans certains appartements mal famés. Pour dépister les recherches dont elle aurait pu être l'objet, elle change de nom et se fait appeler Mme Klein. Puis vient la grande misère ; en septembre dernier, à court d'argent et sur le point d'être saisie, elle confia un effet à un commissionnaire, en lui donnant commission d'aller en toucher le montant à la caisse même de l'orphelinat d'Auteuil.

Cet effet était un billet à ordre de mille francs, censé valeur reçu comptant, portant la date du 9 juin 1886, à échéance du 9 octobre suivant, souscrit au profit de Mme Klein, et portant la signature L. Roussel, sous laquelle se lisait l'adresse, 40 rue La Fontaine, Auteuil.

Les comptables auxquels la traite fut présentée, reconnurent immédiatement qu'elle était fausse et en refusèrent le paiement.

L'abbé Roussel, auquel le billet fut soumis déclara également qu'il ne reconnaissait pas sa signature, et que cette dernière ne pouvait être que l'œuvre d'un faussaire.

Annette Harchoux fut arrêtée... Dès lors vont se produire une série d'affirmations suivies de rétractations. Tout d'abord, elle déclare que la signature est bien celle de l'abbé Roussel, et que c'est de son écriture qu'elle a libellé le billet ainsi que l'adresse, que ce billet lui aurait été souscrit pendant qu'elle était la maîtresse de l'abbé Roussel, et au moment où une séparation allait avoir lieu.

Puis, le séjour à Saint-Lazare l'ayant fait réfléchir, Annette Harchoux écrit la lettre que nous avons publiée à cette époque et dans laquelle, rétractant ses affirmations premières, elle reconnait sa culpabilité.

Enfin, donnant comme prétexte qu'elle ne s'était rétractée que dans l'espoir d'obtenir sa liberté, elle revient à ses premières affirmations.

Triste personne, en somme, que cette faussaire! La justice va plus loin et cherche des constatations matérielles; elle fait expertiser les écritures et les experts n'hésitent pas à déclarer que la signature du billet est fausse.

Tels sont les faits dans leur simplicité. Annette Harchoux aura à répondre devant le jury de la Seine non seulement du faux et usage de faux, mais encore du vol qualifié dont nous avons parlé plus haut.

Elle sera défendue par Me Laguerre.

M. l'abbé Roussel, assisté de Me Oscar Falateuf, se portera partie civile.

M. le président Cartier, l'homme aux balançoires, présidera les débats.

Il est présumable que ceux-ci se prolongeront fort tard dans la nuit.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Les premiers pas

Sous ce titre, M. Dugué de la Fauconnerie publie, dans le *Figaro,* un article dont voici la fin :

«... La masse du corps électoral ne veut pas qu'on entrave systématiquement la marche du pouvoir, qu'on provoque de gaieté de cœur les agitations, les conflits et les crises et que, pour faire les affaires du pays, et si nous prenions cette attitude, d'ailleurs absolument contraire aux engagements que nous avons contractés vis-à-vis des électeurs, si nous criions : A bas la République ! on nous traiterait de brouillons et de mauvais citoyens, mais il ne faut pas non plus que, nous voyant nous livrer sans méfiance et sans gages, à des gens qui ne lui inspirent aucune confiance, le pays nous entendant crier : Vive la République ! soit tenté de nous taxer d'imprudence et de naïveté.

» Ce qui revient à dire, qu'entre les républicains et nous, ce n'est point à nous à faire le premier pas, que nous ne devons pas, que nous ne pouvons pas le faire, et cela, bien entendu ,non pas à cause de vaines susceptibilités personnelles — il n'y a pas de susceptibilités personnelles quand il s'agit de l'intérêt général — mais parce que la première condition pour que des conversions politiques comme celles dont il s'agit puissent avoir un résultat pratique, c'est que le pays en puisse saisir tout de suite clairement et complètement le sens et la portée, et que, comme je l'ai dit un jour à la tribune, la réconciliation des bataillons suive la réconciliation des chefs.

» Pour cela il n'y a qu'un moyen, c'est l'avènement au pouvoir d'hommes modérés — républicains bien entendu, de manière à inspirer confiance aux républicains, mais fermement résolus sinon à renverser la vapeur du moins à arrêter brusquement la locomotive qui nous entraine à grande vitesse au gouffre, c'est-à-dire bien décidés à apporter dans la pratique des lois existantes assez de tempérance et assez de mesure pour atténuer ce qu'elles ont d'excessif.

» Alors — mais alors seulement — nos électeurs comprendront que nous ne cherchions point à renverser ceux qui exercent le pouvoir et que nous soyons au contraire disposés à les défendre contre les radicaux.

» Et ce que je dis là, je ne le dis pas seulement d'une certaine fraction de la droite, je le dis de l'ensemble de la droite sauf quelques exceptions.

« Nous sommes 180 députés conservateurs.... Eh bien ! il y en a 140, [illegible] députés conservateurs.... Eh devant un régime [illegible] peut-être qui désarmeraient ain qu'[illegible], quel qu'il soit, aussi bien républi-[illegible] chose, qui nous assurerait la paix, l'économie et la liberté. les uns — et c'est la presque totalité — parce qu'ils croiraient en cela faire acte de patriotisme. les autres, — et c'est l'exception — parce qu'ils auraient peur de l'opinion publique.

» Or, songez à ce que serait un cabinet républicain avec le concours de 140 ou 150 députés de droite qui, ayant crié toute leur vie : Vive l'Empereur! ou : Vive le Roi ! ne crieraient peut-être pas : Vive la République ! mais seraient disposés à faire mieux, c'est-à-dire à la faire vivre! »Dugué de la Fauconnerie.»

Une déclaration de notre ambassadeur à Berlin

Londres, 31 janvier. — On télégraphie de Berlin au *Morning-Post* de de ce matin :

« J'étais présent au palais, quand M. Herbette a dit à un de ses collègues :

» — J'ai des raisons de croire à la déclaration du chancelier quand il a dit que l'Allemagne n'attaquerait jamais la France, et je sais aussi que la France n'a nullement l'intention de déclarer la guerre à l'Allemagne.

» C'est pourquoi je n'ai aucune appréhension, quant aux relations pacifiques entre les deux pays. Ces relations sont très satisfaisantes. »

Le désarmement et les socialistes. — Réunion à Saint-Quentin

Une dépêche de Saint-Quentin au *Cri du Peuple* annonce qu'un important meeting a eu lieu hier dans cette ville. Un ordre du jour approuvant la proposition de désarmement, du citoyen Boyer, et formulant la solidarité des assistants avec les socialistes allemands a été voté.

Elections municipales de Marseille

Marseille, 30 janvier. — Aujourd'hui a eu lieu le scrutin de ballottage pour l'élection de quatre conseillers municipaux.

Dans la quatrième et la treizième sections, les candidats de droite, MM. Auguste Taisse et Marius Masse ont été élus avec 300 et 500 voix de majorité.

Les deux autres élus sont des candidats de gauche, l'un d'eux ne l'a emporté que de 7 voix.

Les résultats du scrutin d'aujourd'hui portent à neuf le nombre des conseillers municipaux de droite.

Une élection au conseil d'arrondissement avait lieu également aujourd'hui. Il n'y avait qu'un candidat de gauche. Il y a ballottage, ce candidat n'ayant pas obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits.

Le résident général au Tonkin

Hanoï, 30 janvier. — M. Bihourd, le nouveau résident général, est arrivée ici. Il a reçu le personnel civil et militaire.

Dans l'allocution qu'il a adressée à la chambre de commerce, il a dit qu'il ne voulait pas fixer de programme; il étudiera avant d'agir et travaillera dans l'intérêt général.

Le « Cri du Peuple »

Le Cri du Peuple publie, ce matin, une note dans laquelle toute la rédaction de ce journal déclare donner sa démission à l'exception de M. Labruyère.

Ajoutons que Séverine prend en main la direction du *Cri du Peuple,* ses nouveaux collaborateurs sont MM. Félix Pyat, Henri Brissac, John Labusquière, Victor Marouk et J. Prin.

Le nom de Jules Vallès reste dans les manchettes à côté de celui de Séverine.

L'ancienne rédaction du *Cri du Peuple* fonde un nouveau journal, la *Voix du Peuple.*

Troubles à Bedford

Bedford, 30 janvier. — Une nouvelle émeute a éclaté, samedi soir, entre les fractions des partis whig et tory.

La police a essayé de disperser la foule, qui lui a jeté des pierres et a tiré des coups de revolver.

Après avoir reçu des renforts, la police a chargé, et elle est parvenue à disperser les émeutiers. Cependant les troubles ont continué toute la nuit et l'ordre n'a été rétabli qu'au matin.

Cinquante individus environ ont été arrêtés ; il y a plusieurs blessés.

L'émeute a recommencé hier soir, dimanche, jusqu'à dix heures. De nouvelles arrestations ont été opérées.

Voir, à la 1re page, la dernière heure.

THEATRE DE ROUBAIX, situé rue Richard-Lenoir.— Bureaux à 7 heures 0|0 : — Rideau à 7 heures 1|2. — Lundi 31 janvier 1887. — Spectacle offert aux dames. — Une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas, deux dames ne paieront qu'une place. — Irrévocablement dernière représentation du plus grand succès connu. — Le TOUR DU MONDE EN 80 JOURS, pièce à grand spectacle en cinq actes et quinze tableaux de MM. Jules Verne et Dennery, musique de M. Debillemont. — Quinze décors nouveaux. — Lumière électrique. — Grand ballet et divertissement exécuté par 28 danseuses. — 1er tableau, Un pari d'un million. — 2e, L'Isthme de Suez. — 3e, Un Bengalort Indien. — 4e, La Nécropole des Rajahs. — L'éléphant. — 5e, Un salon d'hôtel à Calcutta. — 6e, La caverne des serpents. — 7e, La fête en Malaisie. — 8e. Une taverne à San-Francisco. — 9e, Attaque du chemin de fer. — 10e, L'escalier des géants. — 11e, La cabine du steamer. — 12e, L'explosion de l'« Henrietta ». — 13e, L'Epave en mer. — 14e, Liverpool. — 15e, Le Palais des excentriques. — Au 4me tableau, Grand divertissement. — L'éléphant. — Au 7me tableau Grand divertissement par 28 danseuses.

Prix des places : Loges de face et premières publiques 3 fr.; Loges de côté, 2 fr.50, Orchestre, 2 fr.; Parquet, 1 fr. 25 Deuxièmes galeries, 1 fr.; Parterre, 75 c.

Rhum Saint-Georges

GOUTEZ ET COMPAREZ

DÉTAIL : La c. de 12 bout.-litres, 50 fr., de 24|2, 54 fr. Franco port et droits pour toute la France, comptant contre remboursement ou sous escompte de 5 0|0, en envoyant mandat en faisant commande.

Flacon de dégustation contre 75 c. en timbres-poste.

Importateur : Georges BERTIN et Ce, à Bordeaux. 13708—26100

BERNARD
dentiste
MÉDAILLE D'OR
77, rue Nationale. LILLE 1997

LE MASSON
Dentiste Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance. 6, Roubaix

10 centimes la Livraison

EN VENTE
à la librairie du « Journal de Roubaix »
LA
FRANCE JUIVE
ÉDITION POPULAIRE ILLUSTRÉE

ADRESSES COMMERCIALES

de Roubaix-Tourcoing

Cordonnerie, Nouveautés, Confections

(LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR CORDONNERIE, NOUVEAUTÉS, CONFECTIONS, ETC.) 2

Au Cœur social. Maison **Louis Herbaut Broutin,** rue Saint-André, 29, à l'angle de la rue Saint-Jean, près la rue de Lannoy. — Vraie cordonnerie sur mesure et en magasin, pour hommes, dames et enfants. Devise : Vendre du bon pour vendre beaucoup et vendre beaucoup pour vendre bon marché.

A la Chaussure parisienne. Maison TEMPEZ. **Couturier-Mauprivez** successeur, 44 bis, Grande-Rue, Roubaix, en face le Cercle du Commerce. — Cette maison, une des plus anciennes, est bien connue pour vendre de confiance et à des prix très réduits, défiant toute concurrence. Une remise est faite selon l'importance à tout acheteur payant comptant. On se charge des réparations à bref délai. 508

A la renommée de la bonne Toile. **Ernest Oger-Carnlaux,** rue de l'Epeule, 59, à Roubaix. Mérinos, flanelles, cachemires d'Ecosse, lainages et couvertures de laine, velours, soieries, draperies, nouveautés, confections, toiles, rouennerie, bonneterie. Trousseaux et layettes. 509

Au Palais de Cristal, 16, Grande-Rue, Roubaix. — Vêtements confectionnés et sur mesure, pour hommes et enfants. Prix-fixe. 511

Elégance, Solidité, Garantie. Habillements sur mesure, pour hommes et enfants, aux prix de la frontière. Nouveautés pour confections. Spécialité de draps noirs pour deuils et noces. **Victor Proye,** tailleur, 90, rue Blanchemaille, Roubaix. 512

Au Mouton couronné, place de la Liberté, 1 et 3, et Grande-Rue, 58, Roubaix. Spécialité pour deuil, hautes nouveautés noires et couleurs pour robes et confections. Cretonnes et croisés pour ameublements, flanelle blanche et couleurs, draperies noires et couleurs, articles blancs. Confections pour dames et enfants. Soieries et velours noirs et couleurs. 526

Nouveautés, rouenneries, bonneterie, confections pour dames et enfants. Chemises confectionnées en tous genres. **Veuve Mazure-Truffaut,** ancienne maison Truffaut-Fournier, 42, Grande-Rue, Roubaix. 530

Robes et manteaux confectionnés et sur mesure pour dames, fillettes et enfants. — *A l'Espérance,* **Senoutzen-Couzineau,** 12, rue du Vieil-Abreuvoir. Roubaix. Il y a toujours en magasin choix considérable de modèles haute nouveauté, à des prix défiant toute concurrence. Pour satisfaire aux demandes faites, la maison laisse aux clients qui le désirent la faculté de fournir leurs tissus ou garnitures. Spécialité pour deuil en 24 heures. 532

Le Directeur-Gérant : Alfred REBOUX.

Roubaix. — Imp. Alfred REBOUX, r. Neuve, 17